

Janvier 2021

SURTAUVILLE



Dresser le bilan annuel de la vie municipale n'est jamais une chose facile au risque d'oublier un événement, un fait ou une action.

Concernant 2020, l'exercice est un peu plus compliqué.

Au premier trimestre s'est déroulée l'élection municipale pour laquelle vous avez décidé d'élire une jeune et dynamique équipe.

A peine avons-nous eu le temps de proclamer les résultats que notre Président confinait le pays mettant en stand-by la société.

Comme vous tous, les élus ont été perturbés mais très vite ils ont su faire corps pour mettre en place sous forme dématérialisée, des échanges et de la concertation au sein du conseil, des actions au profit des habitants, distribution de friandises chocolatées à Pâques, confection de masques en tissu, appel hebdomadaire à nos aînés.

Le temps des congés d'été étant vite arrivé une fois le déconfinement prononcé, nous avons hélas subi des actes de vandalisme et d'inconscience routière générés par une poignée d'individus au point de créer un état d'esprit d'insécurité toujours malsain.

2020 a également vu déferler, durant la période estivale, une nouvelle vague caniculaire compliquant encore un peu plus le quotidien de celles et ceux qui sont quelque peu isolés. Là encore, le conseil municipal et les employés communaux ont répondu présents en prenant régulièrement des nouvelles de nos anciens et des personnes seules et/ou à risques.

L'heure de la rentrée sonnant pour nos plus jeunes fut également celle pour la reprise de travaux en collaboration avec notamment les services de l'agglomération. Chantiers dont vous trouverez écho dans ce bulletin.

Toujours présent cet automne, le virus a de nouveau contraint nos dirigeants nationaux à prendre de nouvelles mesures pour tenter d'endiguer sa prolifération.

Autre mal touchant notre commune, celui des cavités souterraines laissées par nos aïeux, comme vous avez pu le constater les opérations de diagnostic de la marnière sur la route d'Elbeuf ne sont pas achevées. Nous allons devoir encore patienter plusieurs mois avant de pouvoir circuler de nouveau devant la mairie.

Nul doute qu'à lire ces quelques lignes vous devez vous dire que votre Maire est pessimiste. Je dois vous avouer qu'au regard des incertitudes financières, des baisses de dotations, de la raréfaction des aides, je perçois plus de gros nuages budgétaires que de ciel très bleu pour les mois et années à venir.

Cependant, conscient des répercussions que ces mesures ont sur notre quotidien, nos habitudes, nos libertés, sachez qu'au niveau municipal nous mettons tout en œuvre en fonction de nos moyens budgétaires pour vous rendre la vie la plus agréable possible. Les distributions fin décembre de jouets à nos plus jeunes et de plateaux déjeuner à nos aînés ont été très appréciées.

Heureusement, il y a dans notre ciel des trouées ensoleillées, celles-ci nous ont été apportées en 2020 par la jeunesse. Jeunesse dans l'habitat, une dizaine de jeunes couples s'est installée dans notre commune. Jeunesse des habitants, neuf nouveaux surtauvillais ont vu le jour.

Ces deux constats sont de bon augure pour notre volonté de rouvrir la 4ème classe du groupe scolaire A tous les surtauvillais nouveaux ou pas, l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter virtuellement nos vœux de bonheur et de santé et vous souhaiter une excellente année 2021.

Le Maire,

Hervé PICARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mesures sanitaires obligeant, le premier conseil d'école de l'année 2020-2021 s'est tenu le 06 novembre sous la Présidence de Mme HAREL, Directrice, dans la salle des fêtes en présence des enseignantes, des représentants des parents d'élèves, de Mme MARIE, Présidente du SIVOS et de M PICARD, Maire de la commune.

Au cours de cette réunion, Mme la Directrice rend compte aux membres du nouvel effectif au retour des congés de la Toussaint suite au départ de deux élèves.

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre d'élèves	12	7	8	12	9	7	9	12
Total par cycle	27			49				
Total École	76							

Concernant les prévisions des effectifs pour la rentrée 2021, ceux-ci tendent à être en légère augmentation par rapport à ceux de la dernière rentrée. Les membres du conseil d'école espèrent que l'ouverture de la 4^{ème} classe pourra ainsi se concrétiser afin de ne pas subir des effectifs surchargés par classe.

Les travaux réalisés durant l'été apportent une satisfaction à la communauté éducative.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Les inscriptions pour la rentrée 2021/ 2022 sont ouvertes pour les enfants nés en 2018.

La réflexion du Comité de pilotage pour la nouvelle carte scolaire débutant, il nous faut remonter les chiffres des effectifs au plus proche pour le 31 janvier.

Merci d'inscrire vos enfants avant cette date, pour mettre toutes les chances de notre côté afin d'ouvrir notre 4^{ème} classe.

ECOLE LABEL NUMERIQUE



Suite à l'appel du projet s'inscrivant dans le cadre du développement numérique du Ministère de l'Education Nationale des écoles rurales, le SIVOS et l'équipe éducative ont déposé une candidature fin juin 2020.

Le projet pédagogique innovant présenté a été retenu en première instance en octobre 2020 puis envoyé au Ministère de l'Education pour l'ultime étape.

C'est avec plaisir que nous avons reçu en date du 17 décembre 2020 un courrier de l'Inspecteur Académique nous informant que le comité de pilotage de l'action INEE (Innovation Numérique d'Excellence pour l'Ecole) a retenu notre projet construit conjointement avec l'équipe enseignante.

Le Label Ecole Numérique 2020 que le SIVOS a obtenu pour notre groupe scolaire nous permet de financer un parc informatique moderne s'inscrivant dans le programme scolaire subventionné à 50 % par le Ministère de l'Education.

Le coût de cette action s'élève à 10 500 € pour l'achat d'ordinateurs, tablettes, service ENT et infrastructure de réseaux.

Ces achats se feront en retour de la convention signée auprès d'un fournisseur local afin de participer à la relance économique de notre territoire.

Ces nouveaux moyens matériels intégreront les pratiques numériques de la classe. Ces outils numériques permettront également une différenciation et une adaptation des outils de travail notamment pour les élèves en difficulté mais pas uniquement.

Nous nous félicitons d'avoir participé à ce projet innovant et d'avoir été sélectionné parmi toutes les candidatures.

Nous remercions le Ministère de l'Education, le Département et l'ACEPS pour le financement de ce projet.

TRAVAUX PONCTUELS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES



L'objectif pour l'agglomération était d'économiser des frais de fonctionnement car lors d'orages ou d'épisodes pluvieux durables, la mare de la commune débordait fréquemment et inondait tout le secteur mettant en danger les biens et personnes avoisinants.

Cela représentait environ 15 000 € par an en frais de pompage.

La réalisation de travaux permet d'automatiser le système de vidange et ainsi d'économiser des frais importants de fonctionnement.



L'installation d'un poste de refoulement d'eaux pluviales équipé de deux pompes submersibles de 20m³/h et la pose d'environ 340mL de tuyau en polyéthylène haute densité 110mm ont été réalisées au cours du deuxième semestre de l'année. L'investissement d'environ 100 000 € devrait être rentabilisé sur environ 6,5 années.



Suite aux fortes précipitations survenues durant la semaine n° 51, le système s'est mis automatiquement en fonction soulageant la surveillance de la montée du niveau de la mare et résorbant ainsi le risque d'inondation des habitants

RÉNOVATION PORTAIL ET ENTRÉE DU CIMETIÈRE

Attentif à l'entretien du patrimoine communal, la municipalité a poursuivi la réflexion lancée ces dernières années en procédant à la rénovation du portail et en aménageant l'entrée du cimetière.

Financés par le budget communal, les travaux de peinture d'un montant de 6 020 € HT ont été réalisés par l'entreprise CHEVAL Métallurgie basée à La Haye Malherbe.

L'extension du cheminement piétonnier a été effectuée par la société VIAFRANCE pour le compte de l'agglomération Seine-Eure au titre du traitement des eaux de ruissellement provenant du bassin versant. Le prolongement du trottoir permet également d'améliorer l'accès.



Au regard de l'épisode pluvieux du mois de décembre, ce dernier aménagement donne satisfaction du point de vue hydraulique car le phénomène de stagnation d'eau n'est pas réapparu.

L'accès à cet espace s'en trouve amélioré et sa fermeture sécurisée.



DIAGNOSTIC MARNIÈRE ROUTE D'ELBEUF



Après avoir réalisé sur la chaussée un puits et six sondages, le bureau d'étude GINGER a remis mi-décembre son diagnostic au Département. Au regard de l'inspection vidéo, il est observé trois niveaux de cavités variant entre -17m et -24m avec la présence d'éboulis. Dans sa conclusion, le bureau d'étude préconise de poursuivre les investigations en menant une deuxième campagne de sondages.

De plus, avec les pluies diluviennes que nous avons eues, il a été constaté le 21 décembre qu'un affaissement se formait autour du puits.

Face au risque de chute et à l'incivilité d'usagers de la route (des chauffeurs et piétons ont démonté les barrières de sécurité pour transiter), le dispositif de barrage et la signalétique ont été renforcés.

Nous savons que cela a des répercussions sur votre façon de vivre dans la commune et vous remercions de continuer le respect de la déviation en nous excusant pour la gêne occasionnée.

En attendant la poursuite de cette étude par le Département et la sécurisation de la canalisation d'adduction d'eau potable, la mairie a pris un nouvel arrêté de circulation pour une durée d'un an repoussant d'autant les travaux d'aménagement de voirie envisagés sous la précédente mandature.



RAMPE ACCES MAIRIE



Dans le cadre de la démarche de mise en accessibilité des équipements communaux, une rampe d'accès a été réalisée par l'employé communal.

En fabrication, la main courante sera installée début février.



SALLE DES FETES



Suite au passage le 12 novembre 2020 de la commission de sécurité, la Sous-Préfecture des Andelys a renouvelé l'autorisation d'exploitation de la salle des fêtes tout en prescrivant une liste de travaux à réaliser afin de répondre aux normes en vigueur.

Les premières petites interventions ont été effectuées en régie.

Le second volet des prescriptions demandant un peu plus de technicité, le conseil municipal va être amené à ouvrir une double réflexion sur les mises en sécurité et en accessibilité du site. Pour cela, la contribution d'un maître d'œuvre sera nécessaire.

URBANISME

Nouveau permis d'aménager

Le 24 décembre a été signé l'arrêté de permis d'aménager pour la seconde tranche de l'Opération d'Aménagement Programmée dite route de Le Neubourg. Porté par la société CENTERRES, ce projet de lotissement verra à court terme la réalisation de 8 nouvelles habitations.

L'instruction de ce projet s'est faite en application des nouvelles réglementations dictées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cela se traduit par une évolution dans la rédaction du règlement interne du lotissement, du traitement des espaces paysagers en termes de thématiques dites trame verte et bleu.

Dès que la voirie interne de ce lotissement sera réalisée, en concertation avec la direction de la mobilité de l'agglomération Seine-Eure, un nouveau sens de circulation sera élaboré comprenant le chemin des Forrières et la rue Antoine Canival, l'objectif étant de sécuriser la circulation au carrefour de la route de Le Neubourg, de la rue des Pigaches et du chemin des Forrières.



Aide à l'élaboration de vos projets.

En cette période de crise sanitaire, les services de l'agglomération restent à la disposition des administrés pour les accompagner et conseiller dans l'élaboration de leurs projets de construction, d'aménagement ou rénovation et ce dans le respect du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (par ex pour l'aménagement d'un portail ou d'une clôture).

Pour mémoire :

Maison de l'habitat

<https://maison-habitat.seine-eure.fr/>

Service Urbanisme de l'agglomération Seine-Eure

Mail : urbanisme@seine-eure.com

Téléphone : 02.32.50.85.50



TAXE D'AMENAGEMENT

Lors de sa séance du 12 novembre, le conseil municipal a reconduit à l'unanimité la reconduction du taux de 3 % de la taxe d'aménagement.

ENERGIES RENOUVELABLES

Candélabre solaire :



Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure nous propose d'installer un candélabre autonome alimenté uniquement par un panneau solaire. Ce nouvel équipement verra le jour début 2021 le long du chemin des Forrières au levant.



Potentiel éolien :

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), l'agglomération Seine-Eure et les communes de Terres de Bord et Vraiville, une étude va conjointement être menée sur le territoire dans le cadre de la convention partenariale tripartite (SIEGE, agglomération, communes) mise en place.

Dans l'objectif de ne pas laisser le champ libre aux seuls acteurs privés pour exploiter le potentiel éolien, la volonté des élus du territoire est d'avoir une position commune afin de mener un projet éolien public et citoyen adapté aux intérêts de tous : notamment habitants, propriétaires fonciers, exploitants, et collectivités, ainsi qu'aux enjeux du territoire : paysage, environnement,

A ce jour, l'étude n'a pas encore débuté.

Le comité de pilotage, auquel participe la commune afin d'être associée à chacune des décisions afférentes à ce projet, a cependant d'ores et déjà acté le principe de communiquer avec les administrés. Nous ne manquerons donc pas de revenir vers vous dès lors que l'étude sera engagée afin de vous associer à la réflexion sur cette production d'énergie renouvelable.

Chauffage école et mairie :



Un premier diagnostic a été réalisé à la fin du 1er déconfinement au niveau de la mairie et de l'école par un bureau d'étude mandaté et financé par le SIEGE en vue d'étudier la faisabilité d'installer une chaudière à pellet de bois en lieu et place de l'ancienne chaudière au fioul de la mairie et des convecteurs électriques à l'école.

Un second diagnostic a ensuite été effectué début décembre 2020 afin d'évaluer les différents travaux d'isolation des locaux à réaliser pour diminuer les déperditions.

Une fois connues les conclusions de ce second diagnostic, le conseil municipal aura à se prononcer sur le principe de s'engager ou non sur la mutation énergétique à laquelle l'Etat, la Région, le Département, l'ADEME, l'agglomération Seine-Eure et le SIEGE peuvent apporter des aides.

Photovoltaïque :



Dans les mois à venir une production d'électricité solaire va être installée sur la commune. En effet, la toiture deux bâtiments agricoles va être équipée de panneaux photovoltaïques sur une surface de 560 m². L'énergie ainsi produite correspondra à la consommation annuelle d'environ 6 maisons.

Le territoire dispose de ressources énergétiques, à nous de les saisir pour nos générations futures.

ANNULATION RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du fait de la crise sanitaire, l'action de recensement qui aurait dû débiter le 21 janvier 2021 est reportée par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Les aides qui en aurait découlées sont de ce fait elles aussi différées.

Toute la préparation (cessions d'information et de formation) déjà effectuée par Mme TROISMOULINS, coordonnatrice et Mme FERRAND, agent recenseur assistées de Mme PINGUÉ et ROUSSEAU sera réactivée le moment venu.

Officiellement la population légale de la commune au 1^{er} janvier 2021 s'élèvera à 497 soit celle comptée au 01 janvier 2018.

Au regard des nouvelles constructions, des mouvements d'habitants et des naissances de ces derniers mois, ce chiffre est très certainement en dessous de la population réelle que compte la commune.



ACCUEIL STAGIAIRE



Poursuivant sa démarche de formation et d'échange au niveau du personnel communal, la mairie a accueilli durant deux semaines Mme RODRIGUEZ en stage de découverte pour un poste de secrétaire de mairie.

Au cours de sa présence, Mme RODRIGUEZ a eu tout loisir d'observer les multiples domaines d'activités municipales (réception des demandes d'urbanisme, sollicitation des demandes d'état civil, suivi de la comptabilité, accueil du public...).

ÉTAT CIVIL



Naissance : 16 septembre - Timothée HOUILLIEZ

Mariage : 19 septembre - Mme MAUCHOSSE Alison et M DESMAREST Ludovic

PACS : 19 octobre - Mme ROUSSEAU Manon et M AUDECHAUD Baptiste

Décès : 06 novembre - M GOSSELIN André

La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur au nouveau né ainsi qu'aux heureux mariés et présente ses condoléances à la famille du défunt.

ARRÊTE PREFECTORAL INTERDISANT LE BRULAGE



Par arrêté préfectoral n° D3 SIDPC 20 144 du 16 novembre 2020 l'État a réglementé les conditions de Brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu et au débroussaillage.

S'appuyant sur l'ensemble du Département de la présence d'un réseau de déchetteries et de la recrudescence de feux en période de sécheresse, M le Préfet INTERDIT DE BRULER TOUS DECHETS VERTS.

Le NON RESPECT de l'arrêté est soumis à l'application de l'article 131-13 du code pénal, soit une contravention de la troisième classe : 450 euros. Sous réserve de demande d'autorisation formulée auprès de l'administration, des dérogations peuvent être accordées à cette interdiction sous certaines conditions.

CONSERVATION DU GISANT



Restauratrice au sein de l'atelier Serge GIORDANI, Mme CHEDEVILLE nous a accueilli fin décembre à Rouen où notre gisant communal se refait un petit lifting.

Depuis bientôt neuf mois, le christ en bois est entre les mains de la restauratrice ou plutôt de son scalpel.

Celle-ci nous a précisé que le gisant nous réserve quelques belles surprises :

- des traces de feuille d'or ont été découvertes dans la chevelure et sur le périzonium
- un reliquat de couleur verte a été retrouvé sur la couronne d'épines du bleu a été retrouvé sur le périzonium
- le linceul était manifestement blanc mais le vernis a migré dans la couche picturale et l'a teinté de brun.

Par le passé, il y a eu plusieurs phases de mastic. Mme CHEDEVILLE ne saurait dire si la toute première date de la fin du XIXème ou du XXème siècle. En effet, les clous qui ont permis l'accroche mécanique du mastic sont manifestement fort anciens (clous forgés, peut-être première moitié du XXème siècle). En tout cas, les comblements suivants sont forcément de la seconde moitié du XXème siècle puisqu'il s'agit de produits synthétiques.



Les prochaines étapes consistent à :

- terminer l'élimination du vernis et diminuer au maximum le mastic
- traiter le bois contre les insectes xylophages
- redonner du volume aux membres vermoulus (principalement les bras avec un nouveau mastic de type époxyde)
- combler les lacunes trop gênantes visuellement avec un léger mastic acrylique réversible à l'eau.



Elle prévoit de terminer le travail au second trimestre 2021.

COLLECTE DES DECHETS

Pour mémoire, nous vous rappelons le calendrier de collecte des déchets verts en porte à porte ainsi que les horaires d'ouverture de la déchèterie de la Haye Malherbe :

- ramassage des déchets verts de la semaine 11 à la semaine 48

- horaires de la déchèterie de La Haye Malherbe :

lundi : fermé

mardi, jeudi et vendredi : ouvert de 14h à 18h

mercredi et samedi : ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h



Pour information, pour l'année 2019, il a été collecté 19 275 tonnes de déchets ménagers soit une baisse de 2% par rapport à 2018, donc une sensibilité progressive des habitants au tri des déchets.

Une nouvelle étape dans la collecte des déchets plastiques va être lancée dans les mois à venir. Il n'y aura plus la nécessité de trier les différents types d'emballages plastiques. L'évolution du traitement de ce type de déchets va permettre de tout collecter dans les sacs jaunes. Le service propreté urbaine de l'agglomération va mener auprès des habitants une campagne de communication en ce sens.

A vos Bouchons !



Ne jetez plus vos bouchons plastiques, donnez les plutôt à BOUCHONS 276 qui fera des heureux avec.

Un bac est mis à votre disposition à côté des containers à verre et papier. L'association SYLVIE POUR LA VIE se chargera ensuite de les acheminer sur le site rouennais de BOUCHONS 276.

À vos sapins !

La période des fêtes de fin d'année prenant fin, voici quelques recommandations pour votre sapin de Noël.

Comme chaque année, les fêtes de fin d'année font apparaître de nombreuses décorations, comme le très connu sapin de Noël. Mais au moment de le retirer, où doit-on le mettre ?

Le sapin de Noël n'étant pas reconnu comme une ordure ménagère, l'Agglo Seine-Eure vous recommande de l'apporter à la déchèterie pour être composté.



Si vous voulez donner une seconde vie à votre sapin (*) tout en faisant des heureux, vous pouvez également le déposer ruelle de l'église à l'extérieur de l'enclos des chèvres.

(*) Le sapin ne doit pas être recouvert de neige artificielle

ACEPS



Profitant de la dernière journée d'école avant les congés de Noël, faute de pouvoir organiser un marché, l'ACEPS (Association de Coopérative de l'École Poiret de Surtauville) a offert un goûter aux enfants de l'école avant que ces derniers ne partent en vacances.

Aux vues des babines et du peu de restes, le goûter a été très apprécié : gâteaux au chocolat, chouquettes, sucettes au chocolat, compote ont reçu bon accueil.

ANIMATIONS COMMUNALES

Sous l'impulsion de Mme TROISMOULINS, 2^{ème} Adjointe, faute de pouvoir réunir nos anciens, un plateau déjeuner festif confectionné par la société COURTONNE d'Ailly a été offert par la commune aux habitants de plus de 70 ans. Les bénéficiaires se devaient de s'inscrire huit jours à l'avance. Contre toute attente, la participation a atteint un taux de 100 %. En effet, le 13 décembre dès 10h00, les élus accompagnés de membres du CCAS ont distribué pas moins de 50 repas prêts à être dégustés.



Autre temps fort, le dimanche suivant Mme MARIE, 1^{ère} Adjointe, avait donné rendez-vous à la mairie à 70 jeunes enfants. Au regard du contexte sanitaire actuel, l'équipe municipale a été amenée à adapter l'organisation du traditionnel arbre de Noël. Les parents ont ainsi été conviés mi-novembre à choisir le jouet de leur enfant directement sur le site de la société française JOUÉ CLUB. Les conseillers municipaux ont donc œuvré à la remise

des jouets. Profitant du beau temps, parents et enfants ont été accueillis par petit groupe à l'extérieur de la mairie autour d'une boisson chaude avant de retirer leur cadeau en présence du Père Noël qui avait fait le déplacement de bon matin jusqu'à Surtauville.



Le taux de participation à ces différentes manifestations frôlant les 100 % dénote un fort besoin de la population de conserver une vie sociale durant cette longue et anxiogène période de crise sanitaire.

Après une distribution de chocolat le dimanche de Pâques, la confection de masques durant le 1^{ier} confinement, l'équipe municipale a donc organisé 4 manifestations depuis son élection qui au regard des sourires et remerciements ont toutes été très appréciées par les bénéficiaires.

DECORATION DE NOEL



Afin d'égayer et d'encourager l'esprit positif de Noël, toute l'équipe municipale s'est mobilisée afin de pouvoir vous offrir du plaisir pour les yeux : des décorations de Noël ont été installées au niveau de la mairie, des cabanes en bois accueillent des scènes de Noël sur la place Marcel PICARD.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020



Selon les recommandations préfectorales, la cérémonie commémorative du 102^{ème} anniversaire de l'armistice de la 1^{ère} grande guerre s'est déroulée en présence de quelques représentants de la municipalité. Aux côtés de M D'HAESE porte drapeau et de M le Maire, Mme PINGUE, conseillère municipale, a procédé à la lecture du message présidentiel. Puis M TRE-PAGNY a énoncé les noms des soldats morts au combat durant l'année écoulée, suivi d'une minute de silence en leur honneur.



LA MISSION LOCALE : PASSE EN MODE AVENIR !

Passez en mode **avenir!**

Mission Locale
une seule adresse pour
tous vos projets



Pour les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus en étude, une seule adresse pour tous vos projets, d'emploi, de formation, de logement et pour l'accès à vos droits

UN MÉTIER QUI ME PLAÎT

Un accompagnement personnalisé pour découvrir des métiers et des secteurs d'activité, pour repérer des offres qui t'intéressent, pour t'aider à présenter ta candidature, rédiger le meilleur CV possible, préparer tes entretiens.

UNE FORMATION POUR Y ARRIVER

Le meilleur moyen de trouver un emploi qui te plaît, c'est d'être bien formé. Pour cela il faut avant tout te poser les bonnes questions. En poussant la porte de ta Mission Locale tu trouveras des idées et réponses pour ton orientation professionnelle. La reprise d'une formation s'accompagne aussi d'une rémunération te permettant ainsi de couvrir tes frais de déplacement et de repas

DES SOLUTIONS POUR TA VIE QUOTIDIENNE

A chaque parcours ses propres obstacles ou difficultés à surmonter. C'est pourquoi les Missions Locales t'accompagnent bien au-delà de l'emploi. Logement, santé, mobilité, coup de pouce financier, justice, engagement citoyen...

#1JEUNE1SOLUTION

Avec la crise du COVID, le gouvernement a construit un plan de 6,5 milliards d'€, soit un triplement des moyens accordés à l'emploi des jeunes. Le plan #1jeune1solution, lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune via différents axes : des aides aux entreprises pour favoriser l'embauche des jeunes sous forme de prime ou de prise en charge partiel du salaire, des parcours d'insertion comme la Garantie Jeunes, un soutien des formations pour les jeunes les moins qualifiés et dans le sport et l'animation.

ALORS ON TE VOIT QUAND À LA MISSION LOCALE ?

Du lundi au vendredi

A Val de Reuil, place de l'astrolabe - 02.32.59.76.90

A Louviers, rue Saint Louis – 02.32.25.06.72

A Charleval, rue Martin Liesse, ZA LA VENTE CARTIER – 02.32.59.90.09

Où nous contacter 7J/7 - Prise de rendez-vous, inscription et renseignements sur www.mlv2al.fr ou sur les réseaux sociaux



QUE FONT NOS VOISINS ?



L'ère du vivre en autarcie est révolue, ainsi dans le prolongement des premiers contacts intercommunaux, les municipalités de La Haye Malherbe, Quatremare, Surtauville, Terres de Bord, et Vraiville échangent sur leur fonctionnement et mènent une réflexion sur une mutualisation dans le domaine des achats, formations, locations de matériels...

Depuis l'installation des nouveaux conseils municipaux, en parallèle d'un temps de rencontre entre maires trois réunions regroupant un référent par commune se sont déroulées. La dernière en date s'est tenue en mairie de Surtauville.

De façon concrète, cela a déjà débouché sur une négociation pour l'acquisition de défibrillateurs, de même pour l'impression du bulletin communal.

COVID



A compter du 19 janvier, il sera possible pour les personnes qui le souhaitent de plus de 75 ans ou étant affectées par certaines pathologies de se faire vacciner. Pour cela l'Etat met à disposition une plateforme d'accueil téléphonique (**02.79.46.11.56**) afin de prendre rendez-vous. Il est également possible de prendre rendez-vous sur le site [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) Un centre de vaccination est présent sur Louviers (Salle des Sports et des Associations située à proximité du lycée.

La mairie se tient à votre disposition pour vous accompagner si besoin.

CEREMONIE DES VOEUX

Concernant 2021, la cérémonie des vœux ne pouvant évidemment pas se tenir, je tiens ainsi à remercier toutes les personnes, les élus, le personnel communal et intercommunal ainsi que les bénévoles qui œuvrent à mes côtés pour la gestion de la commune en cette difficile période.

L'équipe municipale vous présente ses vœux pour cette nouvelle année.

Il y a des jours, des mois, des années où il ne se passe rien, alors profitons des minutes et des secondes de bonheur que l'année 2021 nous apportera.

Bonne et heureuse année à tous



Horaires de la mairie: Mardi 15h00-19h00, Jeudi 15h00-19h00, Vendredi 09h30-11h00

Publication réalisée et diffusée par la Mairie de Surtauville, Ne pas jeter sur la voie publique